Hiver 2022

LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS SUR L'ÉNERGIE À BRUXELLES

energuide.be

STOP
CECI N'EST PAS UNE PUB !

AU SOMMAIRE

Un chantier Sibelga dans ma rue

Combien d'appareils électriques inutilisés à la maison ?

L'éclairage de la maison, capable de tout faire !

DOSSIER

Votre plan personnel « énergie » pour cet hiver

by Sibelga

Garantir un accès à l'énergie pour tous...

... surtout en période difficile, voilà le cœur de notre mission chez Sibelga ! *Nous ne sommes pas à l'origine de la crise énergétique et nous ne pouvons pas la résoudre, mais nous avons en tant que gestionnaire des réseaux de gaz et d'électricité à Bruxelles, un rôle à jouer dans le contexte actuel.*

D'une part, en réduisant la consommation énergétique liée à l'éclairage public des voiries communales bruxelloises et en accompagnant activement les pouvoirs publics en matière de rénovation énergétique par exemple. D'autre part, en soutenant ceux qui connaissent des difficultés financières, de plus en plus nombreux. Les Autorités nous ont d'ailleurs confié des missions sociales : fournir l'énergie au tarif social à certains publics, ne pas fermer les compteurs en hiver, mais aussi vous apporter, avec l'aide d'Energuide entre autres, des conseils pour « mieux » consommer.

Sibelga ne tire aucun (sur)profit de la crise actuelle. Sur votre facture, les coûts de distribution couvrent les frais liés à notre métier, vous livrer l'énergie à la maison, et ceux relatifs à nos missions de service public. Ils ont été fixés en 2019, pour la période de 2020 à 2024, et sont restés stables depuis. Ils ne dépendent pas du prix de l'énergie.

Nous sommes là pour vous aider à passer cette crise inédite, et nous ne sommes pas les seuls. Des solutions existent : voyez l'infographie en page 12. Retenez le numéro vert gratuit et anonyme de la Région de Bruxelles-Capitale. Une écoute attentive vous y attend.

Une question ou suggestion sur ce magazine ?

Écrivez-nous :
redaction@energuide.be

Sibelga protège vos données

Le **GDPR (General Data Protection Regulation)**, réglementation européenne, entrée en vigueur le 25/05/2018, fixe les règles en matière de protection des données à caractère personnel. Chez Sibelga, nous attachons une importance particulière à la protection de vos données.

Désireux d'en savoir plus ?
Consultez notre politique en la matière, sur :
sibelga.be/fr/privacy

Chaque mois, les Bruxellois reçoivent la visite de releveurs de compteurs. **Est-ce bientôt le tour de votre commune ?** Jetez un œil sur ce calendrier. Après ce relevé, Sibelga transmet vos index à votre fournisseur d'énergie pour établir votre facture annuelle de consommation.

Retrouvez aussi un aperçu complet du calendrier des relevés ainsi qu'une recherche par rue sur : **sibelga.be**

Calendrier de nos visites

NOVEMBRE 2022
1180 Uccle

DÉCEMBRE 2022
1060 Saint-Gilles

JANVIER 2023
1190 Forest
1070 Anderlecht (partie 1)

FÉVRIER 2023
1210 Saint-Josse-Ten-Noode
1000 Bruxelles Centre

MARS 2023
1160 Auderghem
1082 Berchem-Sainte-Agathe
1140 Evere
1080 Molenbeek-Saint-Jean (partie 1)

AVRIL 2023
1000 Bruxelles Ambiorix
1090 Jette
1081 Koekelberg

MAI 2023
1170 Watermael-Boitsfort
1030 Schaerbeek (partie 1)

JUIN 2023
1200 Woluwe-Saint-Lambert
1083 Ganshoren
1150 Woluwe-Saint-Pierre

© Belga

Survolez le Ring à vélo !

Longue de 169 mètres, large de 5 m, **la première passerelle cyclable du Ring** le traverse à hauteur de Zaventem. Située près de la gare de Diegem, elle suit la ligne ferroviaire entre Louvain et Bruxelles et se raccorde à l'autoroute cyclable F3 Louvain-Bruxelles, l'une des plus importantes du Brabant flamand. Elle **fait partie du FietsGEN (réseau express régional) entre la Flandre et Bruxelles**. La passerelle épargne aux cyclistes un détour de presque 4 km. Son objectif : inciter les navetteurs à utiliser plus souvent leur vélo que la voiture.

Vous êtes cycliste et vous vous déplacez à Bruxelles ?
Consultez la carte vélo de Bruxelles Mobilité pour vos trajets.

Votre énergie verte est-elle verte ?

Votre **contrat** d'énergie vous garantit-il une part d'**énergie verte** ? Vous pouvez maintenant le vérifier en ligne, grâce à **Greencheck**. Cet outil, mis à disposition par **BRUGEL** - l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau -, vous permet de **vérifier la part verte de votre fourniture d'électricité** en Région de Bruxelles-Capitale. Il suffit d'entrer le code EAN que vous trouverez sur votre facture d'énergie.

Rendez-vous sur brugel.brussels Greencheck

Nouvelles règles à Bruxelles pour les trottinettes

Le flou réglementaire autour de l'utilisation des trottinettes électriques se dissipe. Les **nouvelles règles**, valables depuis le 1er juillet 2022, offrent plus de **clarté** et surtout de **sécurité**.

- Âge minimum : **16 ans**, sauf dans certaines zones réservées
- Rouler sur les **trottoirs** est **interdit**
- **Piste cyclable** obligatoire ou à défaut, la chaussée
- **Jamais à deux** sur une trottinette
- Vitesse des trottinettes en libre-service limitée à **20 km/h**.
  Elle passe automatiquement à 8 km/h sur le piétonnier du centre-ville, de la chaussée d'Ixelles (entre la chaussée de Wavre et la place Fernand Cocq)
- Obligation de respecter le **Code de la route**. Les trottinettes sont assimilées aux cyclistes

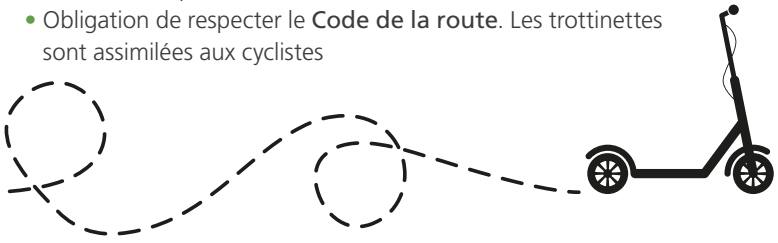

1550

C'est le nombre d'**arbres plantés par Bruxelles Mobilité** durant l'hiver 2021-2022. Au total, pas moins de **150 essences différentes** ! Le 25 novembre, ce sera la Sainte-Catherine… « *quand tout bois reprend racine* », dit le proverbe. Alors vous aussi, pensez-y ! La fin du mois de novembre, avant les premières gelées, est en effet la meilleure période pour vos plantations.

Un chantier Sibelga dans ma rue… Comment ça se passe ?

Des trous, du matériel lourd, du bruit et des embarras de circulation : pas drôle de voir des travaux commencer dans sa rue. Mais Sibelga fait tout pour limiter leur durée et leur impact. Le but de ces travaux : répondre à vos besoins, présents et futurs, en matière d'énergie.

Une réparation urgente suite à une panne ? Un chantier planifié depuis longtemps ? Les raisons d'entamer des travaux sont multiples : raccordements, branchements, placement de nouveaux luminaires plus performants, intervention en cas de fuite de gaz, etc. Avec plusieurs milliers d'interventions par an, ils sont des centaines chez Sibelga à entretenir, réparer et moderniser les réseaux de gaz et d'électricité, et l'éclairage public communal bruxellois.

DE LA COMMUNICATION

Si vous êtes concernés par l'un de nos chantiers planifiés, vous recevez dans votre boîte aux lettres une fiche de renseignements détaillée et une brochure explicative. Des panneaux, aux abords des travaux, vous permettent de connaître les dates de début et de fin prévues.

Un numéro de téléphone gratuit, le **0800 117 46**, est également à votre disposition pour toute question et un surveillant de Sibelga est souvent présent sur chantier, pour veiller à ce que tout se passe bien et pour vous informer.

DE LA COORDINATION !

Afin de limiter les désagréments liés aux travaux en voirie, la législation nous impose de veiller à la coordination des chantiers. Avant d'entamer ses travaux, Sibelga se coordonne avec les autres impétrants (STIB, Vivaqua, opérateurs télécoms, etc.) pour regrouper les interventions prévues dans une même rue. Sauf cas d'urgence, les impétrants qui n'ont pas pris part au chantier ne peuvent plus effectuer de travaux au même endroit pendant trois ans.

DANS CERTAINS CAS… DE LA MÉDIATION

Notre médiateur chantier intervient, depuis 2020, généralement lors de gros chantiers dans des rues commerçantes. Présent de la préparation à la fin des travaux, il veille à la bonne circulation de l'information entre Sibelga, les entrepreneurs, la commune et les commerces et bâtiments qui accueillent du public (écoles, crèches, administrations, etc.), en allant à leur rencontre. Il agit comme facilitateur.

En savoir plus sur nos chantiers ?

Dans quels chantiers intervient Sibelga ? Que faire en cas de problèmes ? Quels sont les contacts utiles ?

Votre avis compte pour Sibelga !

Un chantier dans votre rue ?
Scannez ce code QR, remplissez le code d'identification du chantier - 6 chiffres - qui se trouve dans le toutes-boîtes que vous avez reçu et sur les panneaux d'information à proximité des travaux et aidez-nous à nous améliorer.

Désencombrez ! Combien d'appareils inutilisés à la maison ?

Collecter, récupérer, recycler sans polluer : l'équipe de Recupel organise cette mission d'utilité publique depuis 20 ans, pour tous nos appareils électriques et électroniques, dans tout le pays.

« *En moyenne, un ménage belge possède 95 appareils électriques dont une bonne dizaine ne servent plus ou sont défectueux. Au niveau national, cela représente une montagne de 49 millions d'appareils.* » explique Stijn Ombelets, le porte-parole de Recupel.

COLLECTER, RECYCLER...

C'est le job de Recupel, une ASBL constituée par les fabricants pour assumer collectivement leurs obligations de reprise. Située au boulevard Reyers à Bruxelles, cette équipe d'une trentaine de personnes s'occupe de « *tous les appareils usagés qui contiennent une pile ou un câble et une prise* », précise Stijn. « *Pour les batteries, ce sont nos confrères de Bebat qui s'en occupent. Étant une petite équipe, nous travaillons en partenariat avec différents acteurs, dont des transporteurs, des recyparcs, des recycleurs... en majorité situés en Belgique. Tout ce qui peut encore fonctionner ou se réparer est récupéré par les ressourceries. Le reste est démantelé et traité par des entreprises spécialisées et agréées, qui elles-mêmes font souvent appel à des partenaires d'économie sociale. Le recyclage, c'est un travail d'expert. Frigos et congélateurs, par exemple, doivent être débarrassés soigneusement de leur gaz à effet de serre.* »

OÙ DÉPOSER VOS APPAREILS ?

Pour chaque appareil acheté, vous payez une contribution, calculée au prix coûtant, pour financer sa collecte et son traitement en fin de vie. Grâce à ce système, il existe aujourd'hui tout un réseau de points de collecte à proximité.

Stijn explique : « *Déposez votre appareil dans un recyparc, ou une ressourcerie, ou chez le vendeur quand vous en achetez un nouveau (il est obligé de reprendre l'ancien et Recupel viendra le récupérer), dans un point de recyclage (boîte bleue) ou au magasin de bricolage, sans devoir rien acheter en échange. Avec Recupel pick-up, nous offrons aussi une collecte gratuite "à domicile" aux entreprises et organisations non commerciales (écoles, paroisses, hôpitaux, etc.) pour des appareils domestiques. Il y a beaucoup de possibilités, alors déposez partout, sauf à la poubelle ! Un appareil électronique, ce n'est pas un déchet !* ».

EN CIRCUIT COURT

« *Recycler les appareils, c'est encore plus important à une époque de crise des approvisionnements en matières premières. Tout ce que nous récupérons ne doit plus être extrait dans la nature ou importé de pays lointains desquels nous devenons ainsi moins dépendants.* », conclut Stijn.

Stijn Ombelets, porte-parole de Recupel

Plus d'info ?
pickup.recupel.be
et recupel.be

© Recupel

Votre plan personnel « énergie » pour cet hiver

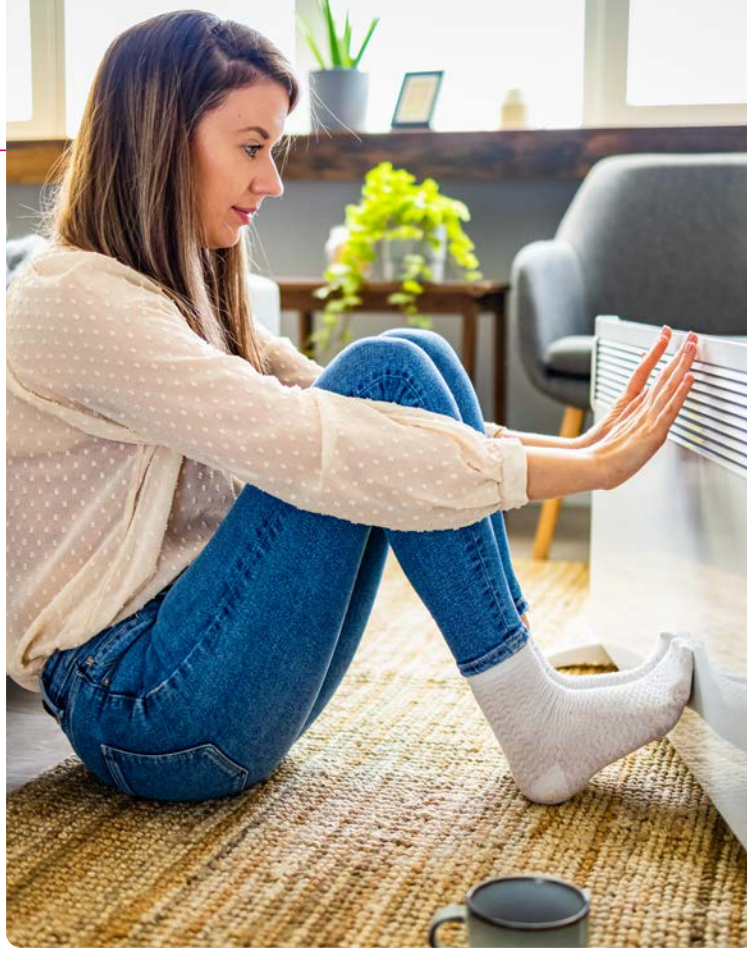

Dans la situation actuelle, plus personne ne se demande si cela vaut vraiment la peine d'économiser l'énergie. Il ne nous reste qu'une question : comment le faire au plus vite ? Ces quatre pages vous proposent des solutions concrètes pour vous y attaquer. Réduire votre facture est possible dès aujourd'hui, même sans investir.

À quelques semaines du premier coup de froid sur le pays, il s'agit de tout faire pour que votre prochaine facture de régularisation annuelle de gaz et d'électricité ne porte pas un coup fatal aux finances du ménage. Mais par quoi commencer ?

Le mieux est de s'attaquer d'abord aux postes de consommation d'énergie les plus importants d'un ménage :

1. Chauffage	**78 %**
2. Production d'eau chaude	**11 %**
3. Cuisson	**6,5 %**
4. Gros électroménager	**1,9 %**
5. Veille	**1,6 %**
6. Éclairage	**1,0 %**

Isoler mieux pour consommer moins, à confort égal

Sans rien dépenser

- **Fermez volets et tentures** dès que le soir tombe.

Avec une dépense très faible

- Placez un **isolant réfléchissant** derrière vos radiateurs.
- Installez un **joint d'étanchéité** si vos fenêtres ou portes extérieures ferment mal.
- Installez un **joint aux portes** qui donnent vers des locaux non chauffés.
- Placez un **boudin** au bas de ces portes en cas de courant d'air froid.
- **Isolez les canalisations** de chauffage et d'eau chaude qui passent dans des locaux non chauffés.
- Installez un **couvercle antifuite** sur la boîte aux lettres encastrée.
- Si vous avez du double vitrage ordinaire (ancien modèle, non « super-isolant ») ou des vitres simples, installez un **film transparent réfléchissant** la chaleur.

Avec un investissement plus important

- Demandez un devis pour le **remplacement de vos châssis et vitrages** anciens. Même si vous ne remplacez pas toutes les fenêtres de la maison en une fois, chaque amélioration apporte son lot d'économies.

Avec un investissement conséquent

- Faites d'abord réaliser un **audit énergétique** du logement. Il vous donnera un coût indicatif pour chaque opération et les économies à attendre. Cela permet d'établir les priorités et de privilégier les travaux les plus rentables.

  Retrouvez la **liste des professionnels** agréés sur **environnement.brussels** « **auditeurs énergétiques agréés** »

- Demandez un devis pour l'**isolation du toit** (en priorité).
- Demandez l'avis d'un architecte ou d'un entrepreneur, et un devis, sur la faisabilité d'une **isolation extérieure ou intérieure** des murs extérieurs ainsi que de la cave.
- L'**isolation du sol** sans cave n'est envisageable qu'en cas de rénovation lourde.

L'AVIS DE L'EXPERTE

« Le certificat PEB, mine d'infos pour économiser l'énergie »

Avant d'acheter ou louer votre logement, vous avez reçu du propriétaire ou du bailleur le certificat de performance énergétique. « *C'est le moment d'en tirer profit* », explique Charlotte Rolin Jacquemyns, certificatrice PEB agréée par la Région bruxelloise.

« Ce document protège le consommateur avant qu'il se décide pour son achat ou sa location. Il lui permet de faire un choix en connaissance de cause : coup de cœur pour un logement "bling-bling" ou choix de raison pour un logement aux performances énergétiques qui évitent les dépenses ? Le certificat classe le logement de A à G, et donne une idée de la consommation théorique en énergie primaire. Mais en pratique, tout dépendra de ses habitudes de chauffage, de son style de vie… Le certificat permet donc de comparer des logements, pas de prévoir le montant de la facture.

Il contient trois recommandations personnalisées, classées dans un tableau, en commençant par celle qui apporte la plus grande économie d'énergie. Par exemple, "isoler le mur extérieur", "remplacer les vitrages", "isoler les canalisations d'eau chaude sanitaire". Le tableau indique les pourcentages d'économie cumulés atteints par la réalisation successive des recommandations. Les pages suivantes apportent des précisions (de quel mur s'agit-il ? privatif ou en coprorriété ?) et des pistes de solutions. Plus loin, on découvre encore le rapport d'encodage : détail des surfaces prises en compte, longueurs de tuyau… Cela permet de demander un prix approximatif à un entrepreneur et d'estimer soi-même les primes. On y découvre aussi la composition constatée des parois, les documents techniques consultés par l'expert. »

Charlotte Rolin Jacquemyns, certificatrice PEB

Tout ceci permet de faire des choix d'amélioration basés sur des faits objectifs. Attention, si vous êtes locataire, les recommandations d'amélioration du certificat n'obligent en rien votre propriétaire à exécuter les travaux.

De l'aide financière pour ces dépenses

- Vous pouvez pour cela bénéficier d'un accompagnement global gratuit via Homegrade : **homegrade.brussels** ou via le Réseau Habitat : **reseauhabitat.be**

Des primes existent ! Renseignez-vous

- Les primes énergie de la Région pour l'isolation, le chauffage, la ventilation ou les audits énergétiques notamment : **renolution.brussels**
- La prime gas.be de 500 € pour le remplacement des chaudières au gaz de plus de 20 ans : **gas.be > primes**

S'attaquer aux fuites d'air et ventiler !

Calfeutrer portes et fenêtres pour éviter les pertes d'énergie liées aux courants d'air puis aérer son logement régulièrement, n'est-ce pas contradictoire ? Au contraire, plus votre logement est isolé et étanche à l'air, plus il est important de le ventiler.

- Pour **évacuer l'humidité** (plantes, respiration humaine et animale, linge, cuisson, aquariums, etc.) et éviter la condensation de l'eau sur les parois froides.
- Pour **éviter l'accumulation de gaz toxique** (CO) et non toxique (CO_2).
- Pour **évacuer poussières et moisissures** volantes (encore plus important pour les personnes allergiques et asthmatiques).
- Pour **diminuer la concentration en virus** dans l'air (Covid-19 en particulier).
- Pour **évacuer les odeurs** (tabac, cuisine, solvants des peintures, produits d'entretien, vapeurs d'essence au garage, etc.).

Il existe des techniques simples et des appareils pour **ventiler sans refroidir**.

Tout savoir sur la ventilation

Rendez-vous sur energuide.be

Chauffage plus efficace et moins cher

Sans rien dépenser

- Prenez un thermomètre (ou votre thermostat) pour **régler votre appareil de chauffage**, en journée, entre 18 et 21°C, selon vos activités du moment.
- **Réglez la température** de nuit entre 13 et 15°C, pas moins. Sinon vous consommerez davantage le matin pour réchauffer le logement.
- **Diminuez** déjà le chauffage ½ h avant de quitter la maison.
- Pensez à **couper** le chauffage quand vous êtes **absents plusieurs jours**.
- **Purgez** vos radiateurs.

Avec une dépense faible

- Faites **vérifier vos vannes thermostatiques** par le chauffagiste. Une vanne s'use et tombe souvent en panne après 10 ans.
- Si vous n'en avez pas, faites-en installer sans hésiter (1 % d'économie par radiateur).
- Remplacez votre ancien thermostat par un **thermostat programmable** sans fil que vous pourrez emmener avec vous dans le local où vous vous tenez.
- Placez un **panneau réflecteur** thermique derrière vos radiateurs pour renvoyer la chaleur dans la pièce.

Avec un investissement plus important

- Faites installer un **poêle à pellets** dans la pièce de séjour. Même sans cheminée, à 3 m d'un mur extérieur, c'est possible. Chauffez-vous ainsi entre saisons.
- Demandez un devis pour **changer de chaudière**, si elle a plus de 15 ans.
- Demandez conseil à un chauffagiste ou à un auditeur pour savoir si votre logement est adapté à une **pompe à chaleur**.

Et les locataires ?

Les gros travaux d'isolation et de rénovation (chauffage, toit, murs, châssis, etc.) sont coûteux et l'investissement demande plusieurs années pour être rentabilisé. Ils concernent donc plutôt les propriétaires. Mais c'est le locataire qui paie la facture d'énergie. Alors, si vous êtes locataire, que votre logement est une passoire énergétique, que vous suivez déjà nos conseils « faible dépense », et que le propriétaire n'envisage aucune amélioration, la solution rapide et efficace pour diminuer votre facture serait peut-être de… déménager !

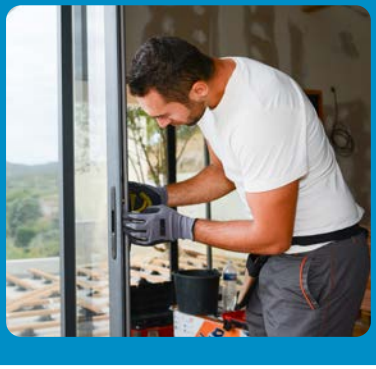

Moins d'eau chaude et moins chère

Selon Eurostat, en 2020, les ménages belges consacraient 11,7 % de leur budget énergétique au chauffage de l'eau. Dans 51,8 % des ménages, le gaz est utilisé comme combustible. Ici aussi, des économies sont possibles.

Sans rien dépenser

- Utilisez l'**eau froide** ou plus tiède quand c'est possible (lavage des mains, des dents).
- Prenez une **douche** au lieu d'un bain.
- **Lavez** le linge **à 30°** plutôt que 40° ou 60°.

Avec une dépense faible

- Faites **remplacer** tout joint ou robinet qui **fuit**.
- Achetez un **pommeau de douche économique**.
- Installez un **brise-jet** (ou « perlateur ») sur vos robinets.
- Faites installer des **robinets thermostatiques**.
- Faites installer un petit **boiler électrique sous évier** si le point de puisage est éloigné du boiler principal.

Avec un investissement plus important

- Équipez-vous d'un **boiler thermodynamique**.
- Demandez un devis pour le placement de **panneaux photovoltaïques**.

Repenser nos façons de consommer l'électricité

Commençons par évaluer ce que nous coûte l'utilisation d'un appareil. Il suffit de regarder sa puissance, en watts (W), toujours indiquée sur une plaquette au dos de l'appareil. Multipliez ce chiffre par le nombre d'heures d'utilisation, divisez par 1 000 et multipliez par le prix au kWh (toutes charges et TVA comprises), calculé d'après votre facture d'électricité annuelle.

Exemple :

Vous avez payé pour l'année en tout (acomptes mensuels compris) **1 340 €** pour une consommation de **2 576 kWh**.

Votre kWh vous coûte donc **0,52 €**.

Prenons maintenant votre **fer à repasser vapeur**. Supposons une puissance courante de **2 300 W**. Si vous l'utilisez pendant une heure et demie, il vous coûte **2 300 W x 1,5 h x 0,52 € / 1 000 = 1,8 €**. Ce n'est pas grand-chose à première vue, mais au bout de l'année…

Ensuite, comment agir ?

Sans rien dépenser

- Débranchez les **chargeurs** inutilisés.
- Connectez les appareils en veille 24h/24 sur une **multiprise avec interrupteur**.
- **Nettoyez** régulièrement les **lampes**.
- Préférez les abat-jours, les peintures et revêtements muraux **clairs**.
- **Éteignez la lumière** si vous quittez une pièce plus de trois minutes.
- **Dégelez** vos surgelés 24 h à **l'avance** au réfrigérateur (pas à température ambiante !) plutôt qu'au four à micro-ondes.
- Réchauffez les aliments au **four à micro-ondes** plutôt qu'au four traditionnel.
- Évitez de cuire à gros bouillons ; **réduisez la puissance** dès que l'eau bout.
- Placez le **couvercle** sur les casseroles.
- Choisissez une taque de cuisson adaptée au **diamètre de la casserole**.
- **Coupez la taque de cuisson** (surtout si vitrocéramique) 10 minutes avant le moment estimé : même sous 100°C, tous les aliments continuent à cuire.
- N'utilisez **pas systématiquement** votre **séchoir** électrique.
- **Dégivrez** votre congélateur.

Avec une dépense faible

- Remplacez toutes vos lampes par des **LED**.
- Faites installer des **minuteries** dans les halls et cages d'escalier.
- Achetez une **casserole à pression** (40 à 70 % d'économie).

Avec un investissement plus important

- Faites installer une **taque de cuisson à induction**.
- Remplacez vos anciens appareils électriques par des **modèles plus économes** en énergie.

Encore plus de conseils pratiques ?

Téléchargez votre e-book gratuit ! 5 infographies colorées et pratiques, au format PDF

L'éclairage de la maison, capable de tout faire !

C'est compliqué d'éclairer un logement : nos activités y sont bien plus variées que sur notre lieu de travail. L'éclairage doit donc être diversifié, adaptable et rester économique !

Trop de lumière éblouit et gêne la vue. Trop peu fatigue, diminue la vision, donne mal à la tête et fait piquer les yeux. La lumière de la maison participe à la déco en créant l'ambiance. Comment combiner toutes ces fonctions ?

LE BON « ÉCLAIREMENT » DE VOTRE ÉCLAIRAGE

Pour choisir le bon éclairage pour chaque pièce, vous devez tenir compte de plusieurs éléments.

La puissance électrique, en watts, indique l'énergie dont l'ampoule a besoin pour fournir la lumière désirée. Plus sa valeur est élevée, plus la consommation électrique de l'ampoule sera importante.

Le flux lumineux, en lumens, détermine la puissance de l'ampoule, la quantité de lumière émise. Plus sa valeur est élevée, plus la lumière fournie par votre ampoule sera intense. La puissance à choisir pour éclairer une pièce dépendra de la lumière naturelle disponible, de la couleur des murs, des besoins de vos yeux, variables selon les personnes et l'âge, ou encore de la hauteur du plafond et de la surface à éclairer.

Le besoin en éclairement, en lux (ou lumen/m²), désigne la quantité de lumière nécessaire par mètre carré pour éclairer une surface. Il dépend de votre activité : vous aurez besoin de plus de lumière dans un bureau ou une salle de bain que dans une chambre à coucher ou dans un couloir. On recommande 500 lux pour les zones de travail et 300 lux pour l'éclairage général.

Sur un lieu de travail, l'éclairage doit répondre à des normes (NBN EN 12464-1 et 2) pour fournir au personnel l'éclairement qui lui permet d'exécuter au mieux ses tâches.

COMMENT ADAPTER MON ÉCLAIRAGE À LA MAISON

On ne peut pas tout mesurer. Alors, le mieux reste sans doute de se fier à ses sensations :

- Repérez et éliminez la lumière qui vous éblouit en se réfléchissant sur des surfaces lisses.
- Testez diverses puissances, emplacements et orientations avec un spot mobile.
- Éclairez vos mains et pas vos yeux !

Améliorez votre éclairage simplement

- Prévoyez toujours un éclairage général indirect auquel vous ajoutez des points lumineux allumés selon les besoins.
- Remplacez tout ce qui est possible par des LED pour diminuer votre consommation.
- Installez un variateur (dimmer) pour adapter la puissance de l'éclairage à vos activités et à la lumière naturelle.
- Diversifiez les sources : appliques, lampes de table à poser, suspension ou lustre, spots intégrés dans des meubles vitrés, barrettes de LED, etc.
- À la cuisine : éclairez en direct le plan de travail, l'évier et la plaque de cuisson, si possible en plaçant une réglette LED sous les meubles suspendus.
- Sur votre bureau, placez l'écran du PC perpendiculaire à la fenêtre ; à l'éclairage général, ajoutez une lampe de bureau basse qui donne 200 lux sur la surface de travail (clavier et documents).

Et la température de couleur à choisir, on en parle ?

Rendez-vous sur energuide.be

Placer des chaudières à mazout, c'est fini à Bruxelles en 2025

Le Pacte énergétique fédéral a décidé que les **chaudières à mazout** seraient **interdites** à la vente et à l'installation en Belgique d'ici à 2035. Les trois Régions du pays ont choisi des dates différentes pour la mise en vigueur de cette interdiction. À **Bruxelles**, la mesure sera d'application dès **2025**. Elle concerne la vente et l'installation et non l'utilisation. Les chauffages au mazout existants pourront donc continuer à fonctionner.

Vous cherchez des alternatives ?
Rendez-vous sur Energuide.be « **Chauffage renouvelable** » ou « **2543** »

Financez vos travaux avec le nouveau prêt Ecoreno

Rénovation classique ? Amélioration de la **performance énergétique** ? Adaptation du logement suite à une **perte d'autonomie** ? Pour un propriétaire, futur **propriétaire ou locataire** ? Tout cela est possible depuis le 1er août avec le nouveau crédit géré par le Fonds du logement de la Région bruxelloise. Le taux ? Entre 0 et 1 %, selon vos revenus, pour un montant de maximum 25 000 euros et une durée maximale de 10 ans.

Faites votre simulation sur

Infos au 02 504 32 11

Chargez vos batteries en toute sécurité

Les **batteries Li-ion** sont partout désormais. Et les accidents de charge se multiplient, souvent des débuts d'incendie. En effet, l'électrolyte contenu dans ces batteries est un **produit inflammable**. Quelques **conseils** de base pour charger en toute sécurité :

- Ne pas stocker la batterie à une température supérieure à 40°C (ou inférieure à – 5°C)
- Ne jamais charger une batterie endommagée
- Ne jamais recharger une batterie chaude ou immédiatement après son utilisation
- Ne pas laisser la batterie dans un véhicule ou directement exposée au soleil
- Toujours utiliser le chargeur d'origine ou adéquat (voltage et intensité adaptés)
- Ne pas charger la batterie sur une surface inflammable (tapis, parquet, etc.)
- Si vous remarquez une élévation anormale de la température, débranchez tout !
- Si la batterie s'enflamme, ne pas utiliser de l'eau mais du sable ou un extincteur pour feux électriques

facture d'énergie

Difficulté de paiement : que faire ?

Vous êtes client résidentiel ? Vous avez des difficultés financières et votre fournisseur vous a envoyé une mise en demeure ? Si vous répondez aux conditions d'octroi, le contrat avec votre fournisseur commercial sera suspendu et Sibelga vous fournira gaz et électricité au tarif social. Les tarifs sociaux sont désormais fixés pour 3 mois (voir ci-contre).

→ pour plus d'infos, appelez le SPF Économie au 0800 120 33
→ rendez-vous sur http://soctar.belgium.be

Voici les tarifs sociaux appliqués :

	Prix de l'électricité hors TVA 21 %	Prix du gaz hors TVA 21 %
Prix normal	**0,2501 €/kWh**	**0,0321 €/kWh**
Prix bihoraire jour	**0,2583 €/kWh**	
Prix bihoraire nuit	**0,2088 €/kWh**	
Prix exclusif nuit	**0,1523 €/kWh**	

Tarifs valables du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2022 inclus, hors cotisation fédérale et surcharges en application de l'arrêté ministériel du 28/03/19.

Vous avez des difficultés pour payer votre facture de gaz et d'électricité, ne laissez pas la situation perdurer.

Des solutions existent !

Vous avez des DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

Contactez votre fournisseur d'énergie et demandez-lui de vous proposer un **plan de paiement adapté**.

Vérifiez si vous pouvez bénéficier du tarif social*. Celui-ci vous permet d'économiser actuellement 50 % sur votre facture d'électricité et 60 à 70 % sur celle du gaz.

**** Qui peut bénéficier du tarif social :***

1. *Les ménages avec un revenu d'intégration, une allocation pour personne handicapée, une allocation d'aide aux personnes âgées, si vous êtes locataire d'un appartement social, etc.*
2. *Les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM).* ***Prenez contact avec votre mutuelle*** *pour savoir si vous rentrez dans les conditions.*

Vous avez reçu une MISE EN DEMEURE

2 possibilités s'offrent à vous :

Vous ne pouvez pas bénéficier du tarif social ? **Activez le statut de client protégé*.** Celui-ci vous protégera des risques de coupure. Demandez-le auprès de **BRUGEL** via **www.brugel.brussels/page/client-protege**

CPAS

Vous ne rentrez pas dans les conditions du statut de client protégé ? **Votre CPAS** a des **budgets spécifiques pour aider TOUS les ménages** victimes de la hausse des tarifs de l'énergie. N'hésitez pas à passer leur porte!

**** Qui peut bénéficier du statut de client protégé :***
Tout ménage bruxellois qui a reçu une mise en demeure et qui ne dépasse pas un certain plafond de revenus (plafonds qui ont fortement été majorés).

PENSEZ ÉGALEMENT à

Adopter de nouvelles habitudes de consommation pour réduire vos consommations d'énergie.
www.environnement.brussels/sites/default/files/user_files/35gestes_energie_final.pdf

Rénover votre logement. Des aides financières sont à disposition de tous les Bruxellois.es via les primes **RENOLUTION** et le **crédit ECORENO**.
www.renolution.brussels

Où obtenir de l'aide ?

Auprès de BRUGEL afin d'obtenir le statut de client protégé
www.brugel.brussels
BRUGEL octroie le statut à tous les ménages bruxellois qui ont reçu une mise en demeure et qui ne dépassent pas un certain plafond de revenus.

Dans le CPAS de votre commune
www.ocmw-info-cpas.be/fiche_FV_fr/les_adresses_et_heures_douverture_des_19_cpas_de_la_region_de_bruxelles_cap
Ceux-ci ont des budgets spécifiques pour aider **TOUS** les ménages victimes de la hausse des tarifs de l'énergie.

Dans la cellule énergie de votre commune
www.socialenergie.be/wp-content/uploads/Cellules-energies-des-CPAS-Bruxellois.pdf
La cellule énergie est accessible à tous les habitants d'une commune concernés par les factures d'énergie (gaz, électricité, eau). La cellule énergie offre des conseils, des informations et éventuellement un accompagnement si cela est nécessaire.

Auprès d'Homegrade
www.homegrade.brussels
Centre de conseil et d'accompagnement sur le logement en Région de Bruxelles-Capitale.
Il s'adresse à tous les ménages, locataires et propriétaires, qui désirent améliorer la qualité de leurs logements. Homegrade offre également un accompagnement pour les primes.

Auprès d'Infor GazElec
www.inforgazelec.be
Ce service gratuit et indépendant, mis en place par la Région de Bruxelles-Capitale, peut vous accompagner dans la comparaison des offres disponibles mais aussi par rapport aux mesures sociales existantes ou aux droits des consommateurs. Un service accessible pour tous les consommateurs bruxellois – particuliers et professionnels.

Auprès des services de médiation de dettes
www.mediationdedettes.be
En cas de difficultés financières ou d'endettement, les ménages bruxellois peuvent contacter un service de médiation de dettes agréé qui les accompagnera dans la recherche de solutions.

NUMÉRO VERT GRATUIT
0800 35 243

bruxelles environnement .brussels

brugel

Réalisation : Sibelga - BP 1340 - 1000 Bruxelles Brouckère - Editeur responsable : Raphaël Lefere
Rédacteur en chef : Stéphanie Migeot - Conception, Pré-presse & Production : Dimensions